



FEDERATION
INTERNATIONALE
DE L'AUTOMOBILE
WWW.FIA.COM

2018
ANNEXE J / APPENDIX J – ARTICLE 264

Réglementation Spécifique aux Voitures de Tourisme Nationales (TCN3)

Specific Regulations for National Touring Cars (TCN3)

Article modifié-Modified Article	Date d'application-Date of application	Date de publication-Date of publication
Article 401	01.01.2019	12.10.2018

Chapitre Chapter	Réglementation	Regulations
1 – GENERALITES / GENERAL		
	<u>Préambule :</u> Cet Article 264 doit être utilisé avec les Articles 251, 252 et 253 de l'Annexe J.	<u>Foreword :</u> This Article 264 must be used with Articles 251, 252 and 253 of Appendix J.
01	DEFINITION	DEFINITION
	Voitures de Tourisme ou de Grande Production de Série, moteur essence, 2 roues motrices.	Touring Cars or Large Scale Series Production Cars, petrol engine, 2-wheel drive.
02	HOMOLOGATION	HOMOLOGATION
	La voiture de série doit être homologuée par la FIA en Groupe A.	The series car must be homologated by the FIA in Group A.
03	MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISEES	AUTHORISED MODIFICATIONS AND ADDITIONS
	Ce règlement est rédigé en terme d'autorisation, donc ce qui n'est pas expressément autorisé ci-après est interdit.	These regulations are written in terms of authorisation; therefore, what is not expressly authorised hereinafter is prohibited.
	Les filets endommagés peuvent être réparés par un nouveau filet vissé, de même diamètre intérieur (type "helicoil"). Les limites des modifications et montages autorisés sont spécifiées ci-après. En dehors de ces autorisations, toute pièce détériorée par usure ou par accident ne peut être remplacée que par une pièce identique à la pièce endommagée, origine ou spécifique. Les voitures doivent être strictement de série et identifiables par les données précisées par les articles de la fiche d'homologation.	Damaged threads can be repaired by screwing on a new thread with the same interior diameter ("helicoil" type). The limits of the modifications and fittings allowed are specified hereinafter. Apart from these, any part worn through use or accident can only be replaced by an original or specific part identical to the damaged one. The cars must be strictly series production models identifiable from the information given on the homologation form.

	Matériaux : Origine	Materials : Original
103	CLASSES DE CYLINDREE (103)	CYLINDER CAPACITY CLASSES (103)
103-1	<p><u>Les voitures sont réparties d'après leur cylindrée moteur, dans les classes suivantes :</u></p> <p style="text-align: center;">Moteur suralimenté</p> <p>1 jusqu'à 1150 cm³</p> <p>2 de plus de 1150 cm³ à 1620 cm³</p> <p>3 de plus de 1620 cm³ à 2000 cm³</p>	<p><u>The cars are divided up according to their engine cylinder capacity into the following classes :</u></p> <p style="text-align: center;">Supercharged engine</p> <p>1 up to 1150 cm³</p> <p>2 over 1150 cm³ and up to 1620 cm³</p> <p>3 over 1620 cm³ and up to 2000 cm³</p>
2 – DIMENSIONS, POIDS / DIMENSIONS, WEIGHT		
201	POIDS MINIMUM	MINIMUM WEIGHT
	<u>Les voitures doivent avoir au moins le poids suivant (sans pilote) :</u>	<u>The cars must have at least the following weight (without driver) :</u>
	1 1050 kg	1 1050 kg
	2 1200 kg	2 1200 kg
	3 1300 kg	2 1300 kg
	L'utilisation de lest est autorisée conformément à l'Article 262-201. Tous les réservoirs de liquide (de lubrification, de refroidissement, de freinage, de chauffage s'il y a lieu) doivent être au niveau normal prévu par le constructeur, à l'exception des réservoirs de lave-glace, de lave-phares, de carburant qui doivent être vides.	The use of ballast is permitted in accordance with Article 262-201. All the liquid tanks (lubrication, cooling, braking, heating where applicable) must be at the normal level foreseen by the manufacturer, with the exception of the windscreen wiper, headlight wiper, fuel tanks, which must be empty.
205	GARDE AU SOL	GROUND CLEARANCE
	Doit être à tout moment supérieure ou égale à la valeur donnée dans la fiche d'homologation.	Must at all times be equal to or greater than the figure stated on the homologation form.
3 – MOTEUR / ENGINE		
300	MOTEUR	ENGINE
	Il est permis de retirer les écrans servant à cacher les éléments mécaniques du compartiment moteur et n'ayant qu'une fonction esthétique.	Engine shields made of plastic material, the purpose of which is to hide mechanical components in the engine compartment, may be removed if they have a solely aesthetic function.
	Il est permis d'enlever les matériaux d'insonorisation et les garnitures non visibles de l'extérieur fixés sous le capot moteur.	Soundproofing material and trim fitted under the bonnet and not visible from the outside may be removed.
302	SUPPORT MOTEUR	ENGINE MOUNTING
	Les supports du moteur doivent être d'origine. Le matériau de l'élément élastique peut être remplacé; le nombre de supports doit être identique à l'origine.	The engine mountings must be original. The material of the elastic part may be replaced; the number of mountings must be the same as the original.
305	NOMBRE DE CYLINDRE	NUMBER OF CYLINDERS
	Le nombre de cylindres est limité à 4.	The number of cylinders is limited to 4.
310	RAPPORT VOLUMETRIQUE	COMPRESSION RATIO

	Origine.	Original.
317	PISTONS	PISTONS
	Origine non modifié.	Original unmodified.
318	BIELLES	CONNECTING RODS
	Origine.	Original.
319	VILEBREQUIN	CRANKSHAFT
	Origine.	Original.
319	COUSSINETS	SHELL BEARINGS
	Origine.	Original.
320	VOLANT MOTEUR	ENGINE FLYWHEEL
	Origine ou remplacé par un type monopièce de même poids ou supérieur.	Original or replaced by a single mass type of the same weight or above.
321	CULASSE	CYLINDER HEAD
	Origine.	Original.
322	JOINT DE CULASSE	CYLINDER HEAD GASKET
	Origine.	Original.
324	INJECTION	INJECTION
	<p>Le principe du système original doit être maintenu. Les éléments du système d'injection situés après le dispositif de mesure d'air qui règle de dosage de la quantité d'essence admise dans la chambre de combustion peuvent être modifiés mais non supprimés, pour autant qu'ils n'aient aucune influence sur l'admission d'air. Le boîtier régulant l'injection est libre. Les entrées dans l'ECU (senseurs, acteurs, etc.), incluant leurs fonctions, doivent rester de série.</p> <p>Il est interdit de rajouter un interrupteur sur le faisceau électrique d'origine entre le boîtier électronique et un capteur et/ou un actuateur. Les sorties du boîtier électronique doivent garder leurs fonctions originales selon la fiche d'homologation.</p>	<p>The principle of the original system must be retained. Components of the injection system situated downstream of the air-flow measuring device, and which control the quantity of petrol entering the combustion chamber, may be modified but not removed, provided that they do not have any influence over the quantity of air admitted. The electronic control unit for the injection is free. Inputs to the electronic control unit (sensors, actuators, etc.), including their function, must remain as standard.</p> <p>It is prohibited to add a switch in the original wiring loom between the electronic control unit and a sensor and/or actuator. Outputs from the electronic control unit must retain their original functions in accordance with the homologation form.</p>
	Tout système d'acquisition de données est interdit sauf si le véhicule homologué en est pourvu d'origine.	Any data recording system is forbidden unless originally fitted on the homologated vehicle.
325	ARBRE A CAMES / POULIES	CAMSHAFT / PULLEYS
	Origine.	Original.
	CULBUTEURS ET POUSSOIRS	ROCKER ARMS AND TAPPETS
	Origine.	Original.
326	DISTRIBUTION	TIMING

327	ADMISSION	INTAKE
	Collecteur d'admission : Origine. Le Dessin III-K2 de la fiche d'homologation Groupe A doit être respecté. La liaison entre le collecteur d'admission et le collecteur d'échappement n'est pas autorisée, même si elle est montée sur le moteur de série.	Intake manifold : Original. Drawing III-K2 of the Group A homologation form must be respected. The connection between the intake manifold and the exhaust manifold is not allowed, even if fitted on the series engine.
	SOUPAPES D'ADMISSION	INTAKE VALVES
	Origine.	Original.
	ACCELERATEUR / COMMANDE DES GAZ	ACCELERATOR / THROTTLE CONTROL
	FILTRE A AIR	AIR FILTER
	Les cartouches de filtre à air de remplacement sont acceptées au même titre que celles d'origine.	Replacement air filter cartridges are accepted in the same way as the original ones.
	BOITIER PAPILLON	THROTTLE VALVE HOUSING
	Origine.	Original.
	RESSORT DE SOUPAPES D'ADMISSION	INTAKE VALVE SPRING
	Origine.	Original.
	COUPELLE DE RESSORT DE SOUPAPES D'ADMISSION	INTAKE VALVE SPRING CUPS
	Origine.	Original.
328	COLLECTEUR D'ECHAPPEMENT	EXHAUST MANIFOLD
	Origine.	Original.
	SOUPAPES D'ECHAPPEMENT	EXHAUST VALVES
	Origine.	Original.
	RESSORT DE SOUPAPES D'ECHAPPEMENT	EXHAUST VALVE SPRING
	Origine.	Original.
	COUPELLE DE RESSORT DE SOUPAPES D'ECHAPPEMENT	EXHAUST VALVE SPRING CUPS
	Origine.	Original.
	LIGNE D'ECHAPPEMENT	EXHAUST SYSTEM
	Libre (en aval du turbocompresseur). L'épaisseur des tubes utilisés pour réaliser la ligne d'échappement doit être supérieure ou égale à 0.9 mm, mesurée dans les parties non cintrées, la section maximale du ou des tubes doit être équivalente à celle d'un tube de 60 mm intérieur. Dans le cas où deux entrées dans le premier silencieux existent, la section du conduit modifié doit être inférieure ou égale au total des deux sections d'origine. Dans le cas où le modèle de série est équipé d'une seule sortie d'échappement, la sortie doit s'effectuer au même endroit que pour l'échappement d'origine et la ligne d'échappement doit	Free (downstream of the turbocharger). The thickness of the tubes used for the exhaust system must be greater than or equal to 0.9 mm, measured in the uncurved parts. The maximum section of these tubes must be equivalent to that of a tube with an interior diameter of 60 mm. Should two inlets exist in the first silencer, the section of the modified duct must be less than or equal to the total of the two original sections. If the series model is equipped with a single exhaust exit, the exit must be situated in the same position as that of the original exhaust and the exhaust line must respect the above conditions.

	<p>respecter les conditions ci-dessus.</p> <p>Dans le cas où le modèle de série est équipé de deux sorties d'échappement, il est possible de remplacer la ligne d'échappement de série par une ligne d'échappement à une sortie ou par une ligne d'échappement à deux sorties (au moins les 2/3 de la ligne d'échappement doivent être constitués d'un tube de section maximale équivalente à celle d'un tube d'un diamètre intérieur de 60 mm.)</p> <p>Ces libertés ne doivent pas entraîner de modifications de carrosserie et doivent respecter la législation du pays de la compétition en ce qui concerne les niveaux sonores.</p> <p>Un silencieux est une partie du système d'échappement destinée à réduire le niveau de bruit d'échappement du véhicule.</p> <p>La section du silencieux doit être égale à au moins 170 % de la section du tuyau d'entrée et doit contenir du matériau absorbant le bruit. Le matériau absorbant le bruit doit avoir la forme d'un tube perforé à 45 % ou d'une enveloppe synthétique. La longueur du silencieux doit être comprise entre 3 et 8 fois son diamètre d'entrée. Le silencieux doit être une pièce soudée à un tuyau, en considérant que ce tuyau ne fait pas partie du silencieux.</p>	<p>If the series model is equipped with two exhaust exits, it is possible to replace the series exhaust line with a single-exit exhaust line or with a twin-exit exhaust line (at least 2/3 of the exhaust line must consist of a tube of which the maximum section is equivalent to that of a tube with an interior diameter of 60 mm.)</p> <p>These liberties must not entail any bodywork modifications and must respect the laws of the country in which the competition is run with regard to noise levels.</p> <p>A silencer is a section of the exhaust system that serves to reduce the exhaust noise level of the vehicle.</p> <p>The cross section of the silencer must be at least 170% of that of the inlet pipe and contain sound-deadening material. The sound-deadening material may take the form of a 45% perforated tube or synthetic packing. The length of the silencer must be between 3 and 8 times the inlet diameter. The silencer may be supplied as a series part welded to a pipe, but the pipe is not considered as part of the silencer.</p>
	Les pièces supplémentaires pour le montage de l'échappement sont autorisées.	Additional parts for the mounting of the exhaust are authorised.
	POT CATALYTIQUE	CATALYTIC CONVERTER
	<p>Le convertisseur catalytique est considéré comme silencieux et peut être déplacé.</p> <p>Il peut être supprimé uniquement si autorisé par l'Article 252-3.6.</p> <p>Il doit être soit de série soit (soit provenant du modèle homologué ou d'un autre modèle produit à plus de 2500 exemplaires) pris dans la liste technique n°8.</p>	<p>The catalytic converter is considered as a silencer and may be moved.</p> <p>It may be removed only if authorised by Article 252-3.6.</p> <p>It must be either series (coming from the homologated model or from another model produced in a quantity of more than 2500 units) or taken from the technical list n°8.</p>
	S'il est directement fixé sur le collecteur, le catalyseur d'origine peut être remplacé par une pièce conique ou tubulaire de même longueur et avec les mêmes dimensions en entrée et en sortie.	If it is fixed directly onto the manifold, the catalyst may be replaced with a conical or tubular part of the same length and with the same inlet and outlet dimensions.
330	ALLUMAGE	IGNITION
	Liberté pour la marque et le type des bougies, pour le limiteur de régime et pour les câbles HT.	Freedom for the make and type of the spark plugs, for the rev. limiter and for the HT cables.
331	REFROIDISSEMENT EAU MOTEUR	ENGINE WATER COOLING
	<p>Le nombre de radiateurs doit être celui de la voiture de série.</p> <p>Le radiateur doit être de série ou remplacé par un radiateur EOC d'un constructeur quelconque.</p> <p>Il doit être monté à l'emplacement d'origine, les fixations sont libres, ainsi que canalisations d'eau et écrans.</p>	<p>The number of radiators must be equal to the series car.</p> <p>The radiator must be the series one or replaced by an OEM radiator from any car manufacturer.</p> <p>It must be mounted in the original location; the fixings are free, as well as the water lines and screens.</p>
	<p>Le montage d'un récupérateur pour l'eau de refroidissement est permis.</p> <p>Le vase d'expansion de refroidissement d'eau d'origine peut être remplacé par un autre à condition que la contenance du nouveau vase d'expansion ne dépasse pas 2 litres et qu'il soit placé dans le compartiment moteur.</p> <p>Le bouchon de radiateur et son système de verrouillage sont libres.</p> <p>Le thermostat est libre, ainsi que le système de commande du (des) ventilateur(s) électrique(s) et sa température de déclenchement.</p> <p>Les conduits de liquide de refroidissement extérieurs au bloc moteur et leurs accessoires sont libres.</p> <p>Des conduits d'un matériau et/ou diamètre différents peuvent être utilisés.</p>	<p>The fitting of a water catch tank is allowed.</p> <p>The original expansion chamber may be replaced with another, provided that the capacity of the new chamber does not exceed 2 litres and that it is placed in the engine compartment.</p> <p>The radiator cap and its locking system are free.</p> <p>The thermostat is free, as is the control system of the electric fan(s) and the temperature at which it (or they) cuts in.</p> <p>The liquid cooling lines external to the engine block and their accessories are free.</p> <p>Lines of a different material and/or diameter may be used.</p>
333	LUBRIFICATION / CIRCUIT D'HUILE	LUBRICATION / OIL CIRCUIT
	Le radiateur ou l'échangeur sont libres.	The radiator or exchanger are free.
	<u>Jauge d'huile :</u>	<u>Oil gauge :</u>

	La jauge d'huile est libre mais elle doit être présente à tout moment et n'avoir aucune autre fonction. Elle peut être déplacée par rapport à sa position d'origine.	The oil gauge is free, but must be present at all times and have no other function. It may be moved from its original position.
	Le montage d'un filtre à huile ou d'une cartouche en état de fonctionnement est obligatoire, et tout le débit d'huile doit passer par ce filtre ou cette cartouche. La conduite d'huile de série peut être remplacée par une autre Afin de permettre l'installation des raccords de refroidisseur d'huile et de capteurs de température et/ou de pression, le support du filtre à huile peut être usiné ou remplacé. Il est permis d'installer un adaptateur entre le filtre à huile et le carter de filtre à huile ou entre le support de filtre à huile et le bloc moteur. Cet adaptateur peut également être muni de raccords de refroidisseur d'huile et de capteurs de température et/ou de pression.	The fitting of an oil filter or a cartridge in working order is mandatory, and the entire oil flow must pass through this filter or cartridge. The series oil line may be replaced with another. In order to allow the fitting of oil cooler and temperature and/or the pressure sensor connections, the oil filter support may be machined or replaced. An adapter between the oil filter and the oil filter housing, or between the oil filter support and the engine block, is permitted. This adapter may also have oil cooling and temperature and/or the pressure sensor connections.
	CARTER D'HUILE	OIL SUMP
	Origine.	Original.
	<u>Chicanes :</u> Le montage de chicanes dans le carter d'huile est autorisé.	<u>Baffles :</u> The fitting of baffles in the oil sump is authorised.
334	SURALIMENTATION	SUPERCHARGING
	Seuls les moteurs suralimentés sont autorisés. <u>Turbocompresseur :</u> Le système de suralimentation d'origine doit être conservé. Aucun dispositif de suralimentation supplémentaire par rapport à l'origine n'est autorisé.	Only supercharged engines are allowed. <u>Turbocharger :</u> The original supercharging system must be kept. No additional supercharging device relative to the original is authorised.
	<u>Echangeur d'air de suralimentation :</u> Origine. <u>Système de pulvérisation d'eau sur l'intercooler :</u> Pas autorisé.	<u>Supercharging air exchanger :</u> Original. <u>Water spray system on the intercooler :</u> Not authorized.
4 – CIRCUIT DE CARBURANT / FUEL CIRCUIT		
401	RESERVOIR DE CARBURANT	FUEL TANK
	Le réservoir de carburant doit être conforme à une des spécifications FIA (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) et respecter les prescriptions de l'Art. 253-14. Au cas où le réservoir serait installé dans le compartiment à bagages et les sièges arrière enlevés, une cloison résistante au feu et étanche aux flammes et aux liquides doit séparer l'habitacle du réservoir. Il est autorisé de placer un filtre et une pompe à l'extérieur du réservoir. Ces pièces doivent être protégées de façon adéquate. Pour les voitures à deux volumes avec un réservoir installé dans le compartiment à bagages, un caisson résistante au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit entourer le réservoir et ses orifices de remplissage. Pour les voitures à trois volumes, une cloison résistante au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit séparer l'habitacle du réservoir. Cependant, il est conseillé de remplacer cette cloison étanche par un caisson étanche comme pour les voitures à deux volumes.	The fuel tank must be in compliance with one of the FIA standards (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) and comply with the prescriptions of Art. 253-14. If the fuel tank is installed in the luggage compartment and the rear seats are removed, a fireproof and liquid-proof bulkhead must separate the cockpit from the fuel tank. It is permitted to place a filter and a pump outside the fuel tank. These parts must be protected in adequate fashion. For two-volume cars with a fuel tank installed in the luggage compartment, a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof case must surround the fuel tank and its filler holes. For three-volume cars a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof bulkhead must separate the cockpit from the fuel tank. Nevertheless, it is recommended that this protective bulkhead be replaced with a protective case, as for two-volume cars.
	On peut prévoir tout système de verrouillage du bouchon de réservoir d'essence.	Any locking system may be used for the cap of the petrol tank.
	CIRCUIT DE CARBURANT	FUEL CIRCUIT

	<p>L'installation des canalisations d'essence est libre pour autant que les prescriptions de l'Article 253.3 de l'Annexe J soient respectées.</p> <p>Il est autorisé de monter un radiateur dans le circuit de carburant (capacité maximale : 1 litre).</p> <p>Il est autorisé de percer 3 trous (diamètre maximum 70 mm ou surface équivalente) dans le plancher dont la seule fonction est de faire passer les canalisations nécessaires à l'alimentation / dégazage du réservoir de carburant et de permettre l'installation du capteur de niveau de carburant.</p> <p>Le capteur de niveau de carburant doit être protégé par un couvercle étanche aux liquides et aux flammes démontable uniquement à l'aide d'outils.</p>	<p>The installation of the petrol lines is free, provided that the prescriptions of Article 253-3 of Appendix J are respected.</p> <p>It is allowed to install a radiator in the fuel circuit (maximum capacity : 1 litre).</p> <p>It is authorised to drill 3 holes (maximum diameter of 70 mm or equivalent area) in the floor, the sole function of which is to allow the passage of the lines necessary to feed / empty the fuel tank and to allow the installation of the fuel level sensor.</p> <p>The fuel level sensor must be protected by a leak proof and flameproof cover removable only with the use of tools.</p>
5 – EQUIPEMENT ELECTRIQUE / ELECTRICAL EQUIPMENT		
500	<p>Des instruments de mesure, compteurs, etc. peuvent être installés ou remplacés, avec des fonctions éventuellement différentes. Pareille installation ne doit pas entraîner de risques.</p> <p>Toutefois, le compteur de vitesse ne peut pas être retiré si le règlement particulier de la compétition l'en empêche.</p> <p>Il est permis d'ajouter des fusibles au circuit électrique.</p> <p>Les boîtiers à fusible peuvent être déplacés ou retirés.</p>	<p>Additional measuring instruments, such as speedometers, etc. may be installed or replaced, and possibly have different functions. Such installations must not involve any risk.</p> <p>However, the speedometer may not be removed if the supplementary regulations of the competition prevent this.</p> <p>Fuses may be added to the electrical system.</p> <p>The fuse boxes may be moved or removed.</p>
	L'avertisseur peut être remplacé ou supprimé.	The horn may be replaced or removed.
501	BATTERIE	BATTERY
	<p><u>Marque et type de batterie :</u> La marque, la capacité et les câbles de la (des) batterie(s) sont libres.</p> <p>La tension nominale doit être identique ou inférieure à celle de la voiture de série.</p> <p>Le nombre de batteries prévues par le constructeur doit être maintenu.</p> <p><u>Emplacement de la (des) batterie(s) :</u> La batterie doit être située à son emplacement d'origine ou dans l'habitacle.</p> <p>La batterie doit être de type "sèche" si elle n'est pas dans le compartiment moteur.</p> <p>Si elle est installée dans l'habitacle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La batterie doit être située en arrière de l'assise des sièges pilote <p><u>Fixation de la batterie :</u> Chaque batterie doit être fixée solidement et la borne positive doit être protégée.</p> <p>Dans le cas où la batterie est déplacée par rapport à sa position d'origine, la fixation à la coque doit être constituée d'un siège métallique et de deux étriers métalliques avec revêtement isolant fixés au plancher par boulons et écrous.</p> <p>La fixation de ces étriers doit utiliser des boulons métalliques de 10 mm minimum de diamètre et, sous chaque boulon, une contreplaque au-dessous de la tôle de la carrosserie d'au moins 3 mm d'épaisseur et d'au moins 20 cm² de surface.</p> <p><u>Batterie humide :</u> Une batterie humide doit être couverte d'une boîte de plastique étanche possédant sa propre fixation.</p>	<p><u>Make and type of battery :</u> The make, capacity and cables of the battery are free.</p> <p>The nominal voltage must be the same or lower than that of the standard production car.</p> <p>The number of batteries laid down by the manufacturer must be retained.</p> <p><u>Location of the battery(ies) :</u> Battery must be located in its original location or in the cockpit.</p> <p>The battery must be of the dry type if it is not in the engine compartment.</p> <p>If installed in the cockpit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • The battery must be situated behind the base of the driver's seat <p><u>Battery fixing :</u> Each battery must be securely fixed and the positive terminal must be protected.</p> <p>Should the battery be moved from its original position, it must be attached to the body using a metal seat and two metal clamps with an insulating covering, fixed to the floor by bolts and nuts.</p> <p>For attaching these clamps, metallic bolts with a diameter of at least 10 mm must be used, and under each bolt, a counterplate at least 3 mm thick and with a surface of at least 20 cm² beneath the metal of the bodywork.</p> <p><u>Wet battery :</u> A wet battery must be covered by a leak proof plastic box, attached independently of the battery.</p>
	Une prise de force connectée à la batterie est autorisée dans l'habitacle.	A power take-off connected to the battery is permitted in the cockpit.
	La tension de la batterie doivent être conservés.	The tension of the battery must be retained.
	Marque, capacité et câbles sont libres.	The make, capacity and cables of the battery are free.
502	ALTERNATEUR / GENERATEUR / DEMARREUR	ALTERNATOR / GENERATOR / STARTER
	Doit être d'origine.	Must be original.

503	SYSTEME D'ECLAIRAGE	LIGHTING SYSTEM
	Les phares d'origine peuvent être rendus inopérants, et peuvent être couverts par du ruban adhésif. S'ils sont indépendants des phares, les phares antibrouillard d'origine peuvent être supprimés (voir Article 803-a2b). Les feux diurnes (feux de jours) peuvent être remplacés. On peut monter des protège-phares qui n'aient d'autre but que de couvrir le verre de phare, sans influencer sur l'aérodynamique de la voiture. Les clignotants (de même que leur emplacement) doivent être conservés si montés sur la voiture de production standard.	The original headlights may be rendered inoperative and covered with adhesive tape. If they are independent of the headlights, the original fog lights may be removed (see Article 803-a2b). Diurnal lights (daytime lights) may be replaced. Protective headlight covers may be fitted, provided that their only function is to cover the glass and that they have no influence on the car's aerodynamics. Side indicator lights (as well as their location) must be retained if fitted on the standard production car.
	Les fonctions feu de recul et feu antibrouillard peuvent être supprimées.	Reverse light and rear fog light functions must be removed.
6 – TRANSMISSION / TRANSMISSION		
602	EMBRAYAGE	CLUTCH
	<u>Disque d'embrayage</u> : Libre mais avec diamètre identique à celui d'origine.	<u>Clutch disc</u> : Free but of an identical diameter to the original.
	La commande d'embrayage doit être celle d'origine.	Gearbox mountings must be original.
603	SUPPORTS DE TRANSMISSION	TRANSMISSION MOUNTING
	Les supports de transmission doivent être d'origine.	Transmission mountings must be original.
	Dans ces conditions, le matériau de l'élément élastique peut être remplacé; le nombre de support doit être identique à l'origine.	In these conditions, the material of the elastic part may be replaced. The number of mountings must be the same as the original.
	BOITE DE VITESSE	GEARBOX
	La boîte de vitesses homologuée sur la voiture d'origine ne peut pas être modifiée.	The gearbox homologated on the original car cannot be modified.
	COMMANDE DE BOITE DE VITESSE	GEARBOX CONTROL
	Les joints d'articulation de commande de boîte sont libres (rotule remplace silentbloc).	The joints of the gearbox linkage are free (ball joint replacing silent block).
	La grille de vitesse de la voiture d'origine ne peut pas être modifiée.	The gear selection grid pattern of the original car cannot be modified.
	REFROIDISSEMENT BOITE DE VITESSE	GEARBOX COOLING
	Il doit être d'origine.	Must be original.
605	COUPLE FINAL	FINAL DRIVE
	<u>Couples finaux</u> : Origine.	<u>Final drives</u> : Original.
	CARTER DE DIFFERENTIEL ARRIERE	REAR DIFFERENTIAL HOUSING
	Origine.	Original.
	DIFFERENTIEL	DIFFERENTIAL
	D'origine ou remplacé par un type mécanique à glissement limité. Pas de modifications autorisées pour monter les composants internes de remplacement à l'intérieur du carter d'origine.	Original or replaced by a mechanical limited slip type. No modifications are allowed for fitting the replacement internals in the original housing.

606	DEMI-ARBRES ET ARBRES LONGITUDINAUX DE TRANSMISSION	TRANSMISSION HALF-SHAFTS AND LONGITUDINAL SHAFTS
	D'origine.	Original.
7 – SUSPENSIONS / SUSPENSIONS		
700	TRAINS AVANT ET ARRIERE (TOUS TYPES)	FRONT AND REAR RUNNING GEAR (ALL TYPES)
	<u>Berceau</u> : Les silentblocs de fixation des berceaux et/ou traverses peuvent être d'un matériau différent de celui d'origine (par exemple : silentblocs plus durs, aluminium, bagues de nylon) pour autant que la position du berceau et/ou traverses par rapport à la coque demeure identique à l'origine suivant les trois (3) axes de référence. Les berceaux et/ou traverses, la coque et l'emplacement des points de fixation d'origine ne peuvent être modifiés en aucune façon par cette action. Une tolérance de +/- 5 mm est appliquée pour la mesure de ces positions.	<u>Subframes</u> : The silent blocks for mounting the subframes and/or the cross members may be of a different material from the original (e.g. harder silent blocks, aluminium, nylon rings) as long as the position of the subframe and/or cross members in relation to the bodyshell remains identical to the original following the three (3) axes of reference. The subframes and/or cross members, the bodyshell and the original mounting points may in no way be modified by this action. A tolerance of +/- 5 mm is applied to the measurement of these positions.
	MOYEURS DE ROUE AVANT ET ARRIERE	FRONT AND REAR WHEEL HUBS
	Origine.	Original.
	PORTE MOYEURS DE ROUE AVANT ET SUPPORT DE PORTE MOYEU ET BRAS ARRIERE	FRONT WHEEL HUBCARRIER AND HUBCARRIER SUPPORT AND REAR MEMBER
	Origine.	Original.
	BRAS ET TRIANGLES DE SUSPENSIONS AVANT ET ARRIERE	FRONT AND REAR SUSPENSION MEMBERS AND WISHBONES
	Origine.	Original.
	BERCEAUX AVANT ET / OU ARRIERE	FRONT AND/OR REAR SUBFRAMES
	Origine. Le renforcement des berceaux et des points d'ancrage est autorisé par adjonction de matériau. Les renforts de suspension ne doivent pas créer de corps creux ni permettre de solidariser deux pièces distinctes entre-elles.	Original. Strengthening of the subframes and of the mounting points through the addition of material is allowed. The suspension reinforcements must not create hollow sections and must not allow two separate parts to be joined together to form one.
702	RESSORTS	SPRINGS
	RESSORTS HELICOIDAUX	HELICOIL SPRINGS
	Libre. Ces libertés sur les ressorts de suspension n'autorisent pas le non-respect de la garde au sol.	Free. These freedoms on the suspension springs do not authorise one to disregard the ground clearance.
	Quel que soit l'emplacement des ressorts d'origine, leur remplacement par des ressorts hélicoïdaux concentriques aux amortisseurs est autorisé. Des éléments antidéplacement des ressorts par rapport à leurs points d'attache sont autorisés.	Whatever the position of the original springs, it is allowed to replace them with coil springs concentric to the shock absorbers. Parts for preventing the springs from moving in relation to their mounting points are authorised.
704	BARRES DE TORSION	TORSION BARS
	Libre. Ces libertés sur les ressorts de torsion n'autorisent pas le non-respect de la garde au sol.	Free. These freedoms on the torsion springs do not authorise one to disregard the ground clearance.
706	BARRE ANTI-ROULIS AVANT ET ARRIERE	FRONT AND REAR ANTIROLL BARS
	Origine.	Original.
707	AMORTISSEURS	SHOCK ABSORBERS

	<p>Libres, pour autant que leur nombre, leur type (télescopique, à bras, etc.), leur principe de fonctionnement (hydraulique, à friction, mixte, etc.) et les points d'attache soient conservés.</p> <p>La modification du réglage des ressorts et des amortisseurs à partir de l'habitacle est interdite.</p> <p>Les assiettes de ressort peuvent être rendues ajustables, si la pièce ajustable fait partie des assiettes, et est distincte des autres pièces originales de la suspension et du châssis (elle peut être ôtée).</p> <p>Les amortisseurs à gaz sont considérés à l'égard de leur principe de fonctionnement comme des amortisseurs hydrauliques.</p> <p><u>La vérification du principe de fonctionnement des amortisseurs doit être effectuée de la façon suivante</u> : Une fois les ressorts et/ou les barres de torsion démontés, le véhicule doit s'affaisser jusqu'aux butées de fin de course en moins de 5 minutes.</p> <p>*****</p> <p>Dans le cas d'une suspension oléopneumatique, les sphères peuvent être changées en dimension, forme, matériau, mais pas en nombre. Un robinet réglable de l'extérieur de la voiture peut être adapté sur les sphères.</p> <p>Seul le guidage par palier lisse est autorisé.</p> <p>Quel que soit le type d'amortisseur, l'utilisation de roulements à bille à guidage linéaire est interdite.</p> <p>Un silentbloc ne peut être remplacé par une articulation "Uniball" qu'à la condition que l'amortisseur n'ait pas de fonction de guidage.</p>	<p>Free, provided that their number, their type (telescopic, arm, etc.), their working principle (hydraulic, friction, mixed, etc.), and their attachment points remain unchanged.</p> <p>The adjustment of the spring and shock absorber settings from the cockpit is prohibited.</p> <p>The spring seats may be made adjustable if the adjustable part forms part of the seats and is distinct from the other original parts of the suspension and the chassis (it may be removed).</p> <p>With regard to their operating principle, gas-filled shock absorbers are considered as hydraulic shock absorbers.</p> <p><u>The checking of the operating principle of the shock absorbers must be carried out as follows</u> : Once the springs and/or the torsion bars are removed, the vehicle must sink down to the bump stops in less than 5 minutes.</p> <p>*****</p> <p>In the case of an oil-pneumatic suspension, the spheres may be changed as regards their dimension, shape and material, but not their number. A tap, adjustable from outside the car, may be fitted on the spheres.</p> <p>Only guidance by plain bearings is authorised.</p> <p>Whatever the type of shock absorbers, the use of ball bearings with linear guidance is prohibited.</p> <p>A silent block may be replaced by a "Uniball" joint, but only on condition that the shock absorber has no guiding function.</p>
	<p>Les réservoirs d'amortisseurs peuvent être fixés sur la coque non modifiée de la voiture.</p> <p>Si les amortisseurs possèdent des réserves de fluide séparées et qu'elles se trouvent dans l'habitacle, ou dans le coffre si celui-ci n'est pas séparé de l'habitacle, elles doivent être fixées solidement et recouvertes d'une protection.</p>	<p>The damper tanks may be attached on to the unmodified shell of the car. If the shock absorbers have separate fluid reserves located in the cockpit, or in the boot if this is not separated from the cockpit, these must be firmly secured and fitted with a protective cover.</p>
	<p>Une sangle ou un câble de limitation de débattement peut être fixé à chaque suspension.</p> <p>A cet effet, des trous d'un diamètre maximum de 8.5 mm peuvent être forés côté coque et côté suspension.</p>	<p>A strap or cable for limiting the suspension travel may be affixed to each suspension.</p> <p>To this end, holes of a maximum diameter of 8.5 mm may be bored on the bodyshell side and on the suspension side.</p>
	AMORTISSEURS TYPE McPHERSON	McPHERSON TYPE SHOCK ABSORBERS
	<p>Au cas où pour remplacer un élément de suspension de type McPherson ou d'une suspension fonctionnant de manière identique, il serait nécessaire de changer l'élément télescopique et/ou la jambe de force (amortisseur et système de connexion au porte-moyeu), les nouvelles pièces doivent être mécaniquement équivalentes aux pièces d'origine et avoir les mêmes points d'attache.</p>	<p>If, in order to change the damping element of a McPherson suspension, or a suspension operating in an identical manner, it is necessary to replace the telescopic part and/or the shock strut (damper and system of connection to the hubcarrier), the replacement parts must be mechanically equivalent to the original ones and have the same mounting points.</p>
	<p>Les assiettes de ressort des suspensions peuvent avoir des formes libres.</p> <p>Leur matériau est libre.</p>	<p>The shape of the suspension spring seats is free.</p> <p>Their material is free.</p>
8 – TRAIN ROULANT / RUNNING GEAR		
801	ROUES	WHEELS
	<p>La carrosserie doit recouvrir en projection verticale au minimum 120° de la partie supérieure des roues (située au-dessus de l'axe de roue en vue de côté).</p> <p>Les fixations de roues par boulons peuvent être changées librement en fixations par goujons et écrous.</p> <p>Pour le reste, les roues sont libres pour autant qu'elles soient fabriquées en aluminium coulé ou en acier et en une seule pièce.</p> <p>L'utilisation de cale de voie est autorisée librement.</p> <p>Les extracteurs d'air ajoutés sur les roues sont interdits.</p> <p>Les enjoliveurs de roue doivent être enlevés.</p> <p>L'utilisation de tout dispositif permettant au pneumatique de conserver ses performances avec une</p>	<p>In vertical projection, the bodywork must cover at least 120° of the upper part of the wheels (situated above the axis of the wheel when seen from the side).</p> <p>Wheel fixations by bolts may be freely changed to fixations by pins and nuts.</p> <p>In all other respects the wheels are free, provided that they are made of cast aluminium or steel and in a single unit.</p> <p>The use of track spacers is freely authorised.</p> <p>The fitting of air extractors added onto the wheels is prohibited.</p> <p>Wheel embellishers must be removed.</p> <p>The use of any device for maintaining the full performance of the tyre with an internal pressure equal</p>

	pression interne égale ou inférieure à la pression atmosphérique est interdite. L'intérieur du pneumatique (espace compris entre la jante et la partie interne du pneumatique) ne doit être rempli que par de l'air.	to or lower than atmospheric pressure is prohibited. The interior of the tyre (the space between the rim and the internal part of the tyre) must be filled only with air.
	Dimensions maximum de la jante : 9" x 18". Le poids minimum d'une roue est de 10 kg.	Maximum rim dimensions : 9" x 18". The minimum weight of a rim is 10 kg.
802	ROUE DE SECOURS	SPARE WHEEL
	Doit être supprimée.	Must be removed.
803	SYSTEME DE FREINAGE	BRAKING SYSTEM
	Origine.	Original.
	PEDALIER	PEDAL BOX
	Origine.	Original.
	MAITRE CYLINDRE	MASTER CYLINDER
	Maître-Cylindre Tandem : Origine.	Tandem Master Cylinder : Original.
	MASTER VAC ET POMPE A VIDE	MASTER VAC AND VACUUM PUMP
	Origine.	Original.
	REGULATEUR DE PRESSION	PRESSURE REGULATOR
	Régulateur / Limiteur de pression avant arrière autorisé. Le régulateur / limiteur de pression doit être d'origine.	Front and rear Pressure Regulator / Limiter authorised. The pressure regulator / limiter must be original.
	FREIN A MAIN	HANDBRAKE
	Origine. Le mécanisme du blocage du frein de stationnement peut être retiré de façon à obtenir un déblocage instantané ("fly-off handbrake").	Original. The handbrake locking mechanism may be removed in order to obtain instant unlocking (fly-off handbrake).
	DISQUE ET ETRIER AVANT ET BOLS ET FIXATIONS	FRONT DISC AND CALLIPER AND BELLS AND FIXINGS
	Origine. Les plaquettes de freins sont libres.	Original. Brake pads are free.
	DISQUE ET ETRIER ARRIERE ET BOLS ET FIXATIONS	REAR DISC AND CALLIPER AND BELLS AND FIXINGS
	Origine. Les plaquettes de freins sont libres.	Original. Brake pads are free.
804	DIRECTION ET BIELLETES	STEERING AND RODS
	Origine.	Original.
	COLONNE DE DIRECTION ET VOLANT	STEERING COLUMN AND STEERING WHEEL
	Le volant de direction est libre. Le système de verrouillage de l'antivol de direction peut être rendu inopérant. Le mécanisme de déverrouillage rapide doit consister en un flasque concentrique à l'axe du volant, de	The steering wheel is free. The locking system of the anti-theft steering lock may be rendered inoperative. The quick release mechanism must consist of a flange concentric to the steering wheel axis, coloured

	couleur jaune obtenue par anodisation ou tout autre revêtement durable, et installé sur la colonne de direction derrière le volant. Le déverrouillage doit s'opérer en tirant sur le flasque suivant l'axe du volant. Pas obligatoire.	yellow through anodisation or any other durable yellow coating, and installed on the steering column behind the steering wheel. The release must be operated by pulling the flange along the steering wheel axis. Not compulsory.
	BOCAL DE LIQUIDE DE DIRECTION	STEERING FLUID TANK
	Origine.	Original.
9 – CARROSSERIE / BODYWORK		
900-1	BARRE DE RENFORT	REINFORCEMENT BARS
	Des barres de renfort peuvent être montées sur les points d'attache de la suspension à la coque ou au châssis d'un même train, de part et d'autre de l'axe longitudinal de la voiture, à condition d'être démontables et boulonnées. La distance entre un point de fixation de la suspension et un point d'ancrage de la barre ne peut être supérieure à 100 mm, sauf s'il s'agit d'une barre transversale homologuée avec l'armature de sécurité et sauf dans le cas d'une barre supérieure fixée à une suspension McPherson ou similaire. Dans ce dernier cas, la distance maximale entre un point d'ancrage de la barre et le point d'articulation supérieur est de 150 mm (Dessins 255-4 et 255-2). Pour la fixation d'une barre transversale entre deux points supérieurs de la coque, un maximum de trois (3) trous de chaque côté, d'un diamètre maximum de 10.5 mm, est autorisé. Les anneaux d'ancrage des barres transversales supérieures peuvent être soudés à la coque. En dehors de ces points, cette barre ne doit pas posséder d'ancrage sur la coque ou les éléments mécaniques.	Reinforcement bars may be fitted on the suspension mounting points to the bodyshell or chassis of the same axle, on each side of the car's longitudinal axis, provided that they are removable and that they are bolted to the bodyshell or chassis. The distance between a suspension attachment point and an anchorage point of the bar cannot be more than 100 mm, unless the bar is a transverse strut homologated with the safety cage, or unless it is an upper bar attached to a McPherson suspension or similar. In the latter case, the maximum distance between an anchorage point of the bar and the upper articulation point is 150 mm (Drawings 255-4 and 255-2). For the fixation of a transverse strut between two upper points of the bodyshell, a maximum of three (3) holes on each side, of a maximum diameter of 10.5 mm, is authorised. The mounting rings of the upper transverse struts may be welded to the bodyshell. Apart from these points, the upper bar must not be mounted on the bodyshell or the mechanical parts.
900-2	RENFORTS DE CHASSIS INTERIEURS ET EXTERIEURS	INTERNAL AND EXTERNAL STRENGTHENING OF THE CHASSIS
	Les renforts de la partie suspendue sont autorisés à condition qu'il s'agisse de matériau identique épousant la forme d'origine et en contact avec celle-ci. <u>Les renforts des parties suspendues du châssis et de la carrosserie par ajout de pièces et/ou de matériau sont autorisés dans les conditions suivantes :</u> La forme de la pièce/du matériau de renfort doit épouser la surface de la pièce à renforcer en conservant une forme similaire, et avoir l'épaisseur maximale suivante mesurée à partir de la surface de la pièce d'origine : <ul style="list-style-type: none"> • 4 mm pour les renforts en acier • 12 mm pour les renforts en alliage d'aluminium. 	Strengthening of the suspended parts is authorised, provided that material takes on the exact original shape and is in contact with it. <u>Strengthening of the suspended parts of the chassis and bodywork through the addition of parts and/or material is allowed under the following conditions :</u> The shape of the reinforcing part/material must follow the surface of the part to be reinforced, having a shape similar to it and the following maximum thickness measured from the surface of the original part : <ul style="list-style-type: none"> • 4 mm for steel reinforcing parts • 12 mm for aluminium alloy reinforcing parts.
900-3	PASSAGE DE ROUE AVANT ET ARRIERE	FRONT AND REAR WHEEL ARCHES
	Il est autorisé de rabattre les bords de tôle métallique ou de réduire les bords de plastique des ailes et des pare-chocs lorsqu'ils font saillie à l'intérieur du logement des roues. Les pièces d'insonorisation en plastique peuvent être retirées de l'intérieur des passages de roues. Ces éléments en plastique peuvent être changés pour des éléments en aluminium ou en plastique ou en matériau composite, de même forme.	It is permitted to fold back the metal edges or reduce the plastic edges of the fenders and the bumpers if they protrude inside the wheel housing. The plastic soundproofing parts may be removed from the interior of the wheel arches. These parts made from plastic may be changed for aluminium, plastic or composite material parts of the same shape.
900-4	CRIC	JACK
	Les points de levage du cric peuvent être renforcés, changés de place, et on peut en augmenter le nombre. Ces modifications sont limitées exclusivement aux points d'ancrage du cric.	The jacking points may be strengthened, moved and increased in number. These modifications are limited exclusively to the anchorage points of the jack.
900-5	VERINS PNEUMATIQUES	AIR JACKS

	Des vérins pneumatiques peuvent être montés sur la voiture, mais il est interdit de transporter de bouteilles d'air comprimé à bord. La carrosserie peut être modifiée sur une surface maximum de 100 cm ² pour créer un logement pour le raccord des vérins pneumatiques. Le raccord d'alimentation en air comprimé doit être situé en arrière de l'axe d'essieu arrière et ne doit pas faire saillie sur la surface de la carrosserie.	Pneumatic jacks may be fitted to the car but compressed air bottles must not be carried on board. The bodywork may be modified over a maximum area of 100 cm ² to create a housing for the air jack connector. The connector for the feeding of compressed air must be situated rearward of the rear axle centreline and must not protrude beyond the surface of the bodywork.
900-6	PROTECTION SOUS CAISSE	UNDERBODY PROTECTION
	Les pièces de protection en plastique fixées sous la caisse (léchées par les filets d'air) peuvent être retirées. <u>Le montage de protections inférieures est autorisé à condition qu'elles soient effectivement des protections qui respectent la garde au sol, qui soient démontables et qui soient conçues exclusivement et spécifiquement afin de protéger les éléments suivants :</u> Moteur, radiateur, suspension, boîte de vitesses, réservoir, transmission, échappement, bonbonnes d'extincteur. Seulement en avant de l'axe des roues avant, ces protections peuvent s'étendre à toute la largeur de la partie inférieure du bouclier avant. Ces protections doivent être, soit en alliage d'aluminium, soit en acier et d'une épaisseur minimum de 3 mm. <u>Protections de réservoir de carburant :</u> Les protections du réservoir de carburant peuvent comporter plusieurs couches de kevlar, carbone ou fibre de verre.	Plastic protection parts fitted under the body (licked by the air flow) may be removed. <u>The fitting of underbody protections is authorised provided that these really are protections which respect the ground clearance, which are removable and which are designed exclusively and specifically in order to protect the following parts :</u> Engine, radiator, suspension, gearbox, tank, transmission, steering, exhaust, and extinguisher bottles. Underbody protections may extend the whole width of the underside part of the front bumper only in front of the front wheel axis. These protections must be made from either aluminium alloy or steel and have a minimum thickness of 3 mm. <u>Fuel tank protection :</u> The fuel tank protections may be made from several layers of Kevlar, carbon fibre or fibreglass.
901	INTERIEUR	INTERIOR
	ACCESSOIRES ADDITIONNELS INTERIEURS	ADDITIONAL INTERIOR ACCESSORIES
	<u>Extincteurs - Systèmes d'extinction :</u> Les extincteurs automatiques, homologués et en accord avec l'Article 253.7 de l'Annexe J, sont obligatoires.	Extinguishers – Extinguishing systems : Automatic extinguishers homologated and in compliance with Article 253-7 of Appendix J, are mandatory.
	<u>Cloison habitacle :</u> Dans le cas des voitures à deux volumes, il est possible d'utiliser une cloison non structurelle de plastique transparent et non inflammable entre l'habitacle et l'emplacement du réservoir.	<u>Cockpit bulkhead :</u> In the case of twin-volume cars, it is possible to use a non-structural partition wall in transparent, non-flammable plastic between the cockpit and the tank arrangement.
	<u>Accessoires :</u> Sont autorisés sans restriction, tous ceux qui sont sans effet sur le comportement de la voiture, tels ceux rendant l'intérieur de la voiture plus esthétique ou confortable (éclairage, chauffage, radio, etc.). Le rôle de toutes les commandes doit rester celui prévu par le constructeur. Il est permis de les adapter de façon à les rendre mieux utilisables ou plus facilement accessibles, comme par exemple un levier de frein à main plus long, une semelle supplémentaire sur la pédale de frein, etc. Ces accessoires ne peuvent en aucun cas, même indirectement, augmenter la puissance du moteur ou avoir une influence sur la direction, la transmission, les freins ou les aptitudes à la tenue de route.	<u>Accessories :</u> All those which have no influence on the car's behaviour, for example equipment which improves the aesthetics or comfort of the car interior (lighting, heating, radio, etc.), are allowed. All controls must retain the role laid down for them by the manufacturer. They may be adapted to facilitate their use and accessibility, for example a longer handbrake lever, an additional flange on the brake pedal, etc. In no case may these accessories increase the engine power or influence the steering, transmission, brakes or road-holding, even in an indirect fashion.
	<u>Boîte à gants :</u> Il est permis d'ajouter des compartiments supplémentaires dans la boîte à gants et des poches supplémentaires aux portières pour autant qu'elles s'appliquent sur les panneaux d'origine. <u>Plage Arrière :</u> Il est permis de retirer la plage arrière amovible dans les voitures à deux volumes.	<u>Glove compartment :</u> Additional compartments may be added to the glove compartment and additional pockets in the doors, provided that they use the original panels. <u>Rear shelf :</u> It is permitted to remove the movable rear shelf in two-volume cars.

	Le tableau de bord et la console centrale doivent rester d'origine.	The dashboard and the central console must remain original.
	<u>Climatisation et système de chauffage :</u> L'appareil de chauffage d'origine doit être conservé.	<u>Air conditioning and heating system :</u> The original heating equipment must be retained.
	Le compresseur de climatisation peut être supprimé. <u>Les éléments suivants du système de climatisation peuvent être supprimés :</u> Condenseur et ventilateur auxiliaire, réservoir de fluide, évaporateur et ventilateur d'évaporateur, vanne d'expansion ainsi que tous les tuyaux, raccords, contacteurs, capteurs et actionneurs nécessaires au fonctionnement du système. Si certains éléments sont communs au système de chauffage, ils doivent être conservés.	The air conditioning compressor may be removed. <u>The following parts of the air conditioning system may be removed :</u> Condenser and auxiliary fan, fluid tank, evaporator and evaporator fan, expansion valve, as well as all pipes, connections, contact switches, sensors and actuators necessary for the functioning of the system. If certain elements are common with the heating system, they must be retained.
	<u>Plancher intérieur :</u> Les tapis de sol sont libres et peuvent donc être enlevés.	<u>Floor :</u> Carpets are free and may thus be removed.
	<u>Matériaux d'insonorisation et garnitures :</u> Il est permis d'enlever les matériaux d'insonorisation et les garnitures, excepté ceux mentionnés aux Articles (Portières) et (Tableau de bord). Des plaques de matériau isolant peuvent être montées contre les cloisons existantes, afin de protéger les passagers du feu.	<u>Soundproofing materials and trim :</u> Other soundproofing materials and trim, except for those mentioned under the Articles (Doors) and (Dashboard), may be removed. Insulating material may be added to the existing bulkheads to protect the passengers from fire.
	<u>Portières - Garnitures latérales :</u> Il est permis d'enlever les matériaux d'insonorisation des portières, à condition que leur aspect n'en soit pas modifié. Les systèmes de verrouillage centralisé des portes peuvent être rendus inopérants ou supprimés. a) Il est permis d'enlever les garnitures des portes ainsi que leurs barres de protection latérale, dans le but d'installer un panneau de protection latérale constitué de matériau composite. La configuration minimale de ce panneau doit être conforme au Dessin 255-14. b) Dans le cas où la structure originelle des portes n'a pas été modifiée (suppression même partielle des tubes ou renforts), les panneaux de portes peuvent être réalisés en feuille de métal d'une épaisseur minimale de 0.5 mm, en fibre de carbone d'une épaisseur minimale de 1 mm ou un autre matériau solide et non combustible d'une épaisseur minimale de 2 mm. Les règles mentionnées ci-dessus s'appliquent également aux garnitures situées sous les vitres latérales arrière des voitures à deux portes. La hauteur minimale du panneau de protection latérale de portière doit s'étendre du bas de la portière à la hauteur maximale de la traverse de la porte.	<u>Doors – Side trim :</u> It is permitted to remove the soundproofing material from the doors, provided that this does not modify the shape of the doors. The centralised door locking systems may be rendered inoperative or may be removed. a) It is permitted to remove the trim from the doors together with their side protection bars in order to install a side protection panel which is made from composite materials. The minimum configuration of this panel must comply with that shown on Drawing 255-14. b) If the original structure of the doors has not been modified (removal, even partially, of the tubes or reinforcements), the door panels may be made from metal sheeting at least 0.5 mm thick, from carbon fibre at least 1 mm thick or from another solid and non-combustible material at least 2 mm thick. The rules mentioned above also apply to the trim situated beneath the rear side windows of two-door cars. The minimum height of the door's side protection panel must extend from the base of the door to the maximum height of the door strut.
902	EXTERIEUR	EXTERIOR
	ACCESSOIRES ADDITIONNELS EXTERIEURS	ADDITIONAL EXTERIOR ACCESSORIES
	<u>Essuie-glace :</u> Moteur dans son compartiment d'origine, emplacement, balais et mécanisme sont libres, mais au moins un essuie-glace doit être prévu sur le pare-brise. Le mécanisme d'essuie-glace arrière peut être enlevé. Il est permis de démonter le dispositif lave phares. <u>Réservoir de lave-glace :</u> La capacité du réservoir de lave-glace est libre, et le réservoir peut être déplacé dans l'habitacle selon l'Article 252.7.3, dans le coffre ou dans le compartiment moteur. Le changement des balais d'essuie-glace avant et arrière est autorisé. Les pompes, les canalisations et les gicleurs sont libres.	<u>Windscreen wipers :</u> Motor in its original compartment, position, blades and mechanism are free, but there must be at least one windscreen wiper provided for the windscreen. The rear windscreen wiper mechanism may be removed. The headlight washer device may be dismantled. <u>Windscreen washer tank :</u> The capacity of the windscreen washer tank is free, and the tank may be moved inside the cockpit in accordance with Article 252-7.3, or inside the boot or the engine bay. The changing of the front and rear windscreen wiper blades is authorised. The pumps, lines and nozzles are free.

	<u>Pare-brise :</u> Seuls les pare-brise de série peuvent être utilisés. Des fixations supplémentaires de sécurité pour le pare-brise et les vitres latérales peuvent être montées, à condition de ne pas améliorer les qualités aérodynamiques de la voiture.	<u>Windscreen :</u> Only series windcreens may be used. Additional safety fastenings for the windscreen and the side windows may be fitted, provided that they do not improve the aerodynamic qualities of the car.
	Les fixations de pare-chocs sont libres et peuvent être en matériau composite, pour autant que la carrosserie, ainsi que la forme et la position des pare-chocs, demeure inchangée.	The bumper mountings are free and may be in composite material, as long as the bodywork and the shape and position of the bumpers remain unchanged.
	La suppression des baguettes décoratives extérieures, suivant le contour de la voiture et d'une hauteur inférieure à 55 mm, est autorisée.	The removal of external decorative strips, following the contour of the car and less than 55 mm high, is authorised.
10 – SECURITE / SAFETY		
1001	ARMATURE DE SECURITE	SAFETY CAGE
	Armature de sécurité boulonnée conforme à l'article 253 de l'Annexe J. OU Armature de sécurité homologuée par une ASN.	Bolted safety cage complying with Article 253 from Appendix J OR Safety cage homologated by an ASN.
1002	SIEGES	SEATS
	Les sièges doivent être conformes à l'Article 253 de l'Annexe J. Il est autorisé de reculer les sièges avant, mais pas au-delà du plan vertical défini par l'arête avant du siège arrière d'origine. Il est permis d'enlever les sièges arrière.	The seats must comply with Article 253 from Appendix J. The front seats may be moved backwards but not beyond the vertical plane defined by the front edge of the original rear seat. The rear seats may be removed.
	Les supports de siège d'origine peuvent être supprimés.	The original seat supports may be removed.
	HARNAIS	HARNESSES
	Un harnais de sécurité comportant un minimum de cinq (5) points d'ancrage, homologué FIA en accord avec l'Article 253.6 de l'Annexe J, est obligatoire. Les ceintures de sécurité arrière peuvent être enlevées.	A safety harness having a minimum of five (5) mounting points, homologated by the FIA in accordance with Article 253-6 of Appendix J, is mandatory. The rear seat safety belts may be removed.

MODIFICATIONS APPLICABLES AU 01.01.2019		MODIFICATIONS APPLICABLE ON 01.01.2019	

4 – CIRCUIT DE CARBURANT / FUEL CIRCUIT			
401	RESERVOIR DE CARBURANT		FUEL TANK
	<p>Le réservoir de carburant doit être conforme à une des spécifications FIA (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) et respecter les prescriptions de l'Art. 253-14.</p> <p>Au cas où le réservoir serait installé dans le compartiment à bagages et les sièges arrière enlevés, Une cloison résistante au feu et étanche aux flammes et aux liquides doit séparer l'habitacle du réservoir.</p> <p>Il est autorisé de placer un filtre et une pompe à l'extérieur du réservoir.</p> <p>Ces pièces doivent être protégées de façon adéquate.</p> <p>Pour les voitures à deux volumes avec un réservoir installé dans le compartiment à bagages, un caisson résistant au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit entourer le réservoir et ses orifices de remplissage.</p> <p>Pour les voitures à trois volumes, une cloison ou un caisson résistante au feu, étanche aux flammes et aux liquides, doit séparer l'habitacle du réservoir.</p> <p>Cependant, il est conseillé de remplacer cette cloison étanche par un caisson étanche comme pour les voitures à deux volumes.</p>		<p>The fuel tank must be in compliance with one of the FIA standards (FT3-1999, FT3.5-1999, FT5-1999) and comply with the prescriptions of Art. 253-14.</p> <p>If the fuel tank is installed in the luggage compartment and the rear seats are removed, A fireproof and liquid proof bulkhead must separate the cockpit from the fuel tank.</p> <p>It is permitted to place a filter and a pump outside the fuel tank.</p> <p>These parts must be protected in adequate fashion.</p> <p>For two-volume cars with a fuel tank installed in the luggage compartment, a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof case must surround the fuel tank and its filler holes.</p> <p>For three-volume cars a fire-resistant, flame-proof and liquid-proof bulkhead or case must separate the cockpit from the fuel tank.</p> <p>Nevertheless, it is recommended that this protective bulkhead be replaced with a protective case, as for two-volume cars.</p>
MODIFICATIONS APPLICABLES AU 01.01.2020		MODIFICATIONS APPLICABLE ON 01.01.2020	
